

Module F10 HETS-FR « Engagement personnel et professionnel »

III. Usages et fonction du contrôle des assistés

Les dispositifs d'aide sociale représentent une forme de redistribution de la richesse de la société en général (issue des revenus du travail, des fortunes, à travers des cotisations sociales, l'impôt, etc.) vers les personnes ou les ménages les plus pauvres, ou qui subissent un risque (santé, vieillesse, etc.).

Ces dispositifs font l'objet depuis une vingtaine d'années au moins, en France mais dans l'ensemble des pays européens, d'un **accès contrôlé** (critères pour attribuer une aide, sous condition de ressources comme les bourses d'études, ou à caractère «général» : un enfant en formation = une allocation de formation) et de **contrôles menés à posteriori** pour éliminer les « fraudes ».

Ce contrôle des assistés est très présent dans les discours politiques, et est particulièrement légitime tout au long de l'échelle de décision, qui part du sommet (les décisions politiques, les législations) jusqu'au travail des professionnel·les qui attribuent l'aide, aux guichets des institutions d'aide sociale (au niveau du terrain).

L'auteur montre que ces dispositifs se concentrent sur les usagers·ères les plus précaires, qui subissent de très nombreux contrôles, et conduisent à des sanctions de plus en plus graves (plainte pénale, remboursements, pénalisations).

Dubois V., (2021), « Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre », Raisons d'agir, Extrait chapitre « Usages du contrôle des assistés » pp. 29-40

Pour une présentation résumée de cet ouvrage :

Zerouala F., (2021), « Contrôler les « assistés » : pourquoi la notion de « fraude sociale » est trompeuse, Médiapart, 15 avril

Duvoux N., (2021), « Contrôler et punir », La vie des idées, 13 mai

Entretien avec Vincent Dubois, avril 2021

- <https://youtu.be/6DUN0qIPEqM>



Questions :

Comment s'est construit ce dispositif de contrôle et sur quels mécanismes ?

Quelle sorte de fraude est mise en avant, quelle autre est moins recherchée?

Selon vous, quel peut être l'impact de ces dispositifs de contrôle sur les usagers·ères ?

Quelles pistes voyez-vous pour la pratique professionnelle en travail social après cette lecture ?